

# Compte rendu du Conseil d'administration du 15 Octobre 2008 à la Cabotière à Chantilly

---

## *Etaient présents :*

Monsieur MASURE, Madame HOUSSIN, Monsieur MASSOT Monsieur KOVAL,  
Monsieur GALLOIS  
Monsieur GENOUN, Monsieur SANGUINETTE, Monsieur LETELLIER, Monsieur  
SIMON, Monsieur SANTUNE, Madame OLIVIER, M. MALÉ, Monsieur LEFEVRE,  
Monsieur BETEGNIE, Monsieur CARLUY, Monsieur PROVOST,

## *Etaient représentés :*

Monsieur DE MEMEYER par Monsieur LACHANT (service Aménagement  
Urbanisme et Environnement)  
Monsieur VERZELEN par Madame SALLIER

*Pouvoirs :* de Monsieur BRIERE S à Monsieur GALLOIS

*Absent excusé :* Monsieur SEITZ

Le président accueille l'ensemble des membres nouvellement élus et présente l'ordre du jour.

M. QUEMENER commente l'arrêté des comptes au 30 septembre 2008, le compte de charges du prévisionnel a été tenu. Les recettes montrent une augmentation de la TDCAUE de + 200 000€ (information de la DM1 de juin 2008 du conseil général) portant ainsi le chiffre de la TD à 750 000€, ce qui permet d'équilibrer le budget prévisionnel 2008.

Pour l'année 2008, il n'y aura vraisemblablement pas de souci financier, mais quelques inquiétudes peuvent apparaître en 2009 ou 2010 par rapport au décalage du recouvrement de la taxe qui est de 18 mois. Sans dépenses supplémentaires, le CAUE a une réserve de trésorerie d'une demi année de fonctionnement.

M. MALLÉ demande quel taux est applicable sur la TD CAUE et qui fixe le taux ?

M. QUEMENER lui répond que c'est le Conseil Général qui fixe le taux. Il est de 0,3% et le circuit de recouvrement est assez compliqué, le conseil général perçoit la taxe de la perception et reverse les montants encaissés au CAUE. Il n'y a pas d'exonération sur la TD et la TD ne s'applique pas sur les réhabilitations.

M. QUEMENER présente un power point rappelant l'historique du CAUE et l'impact global des interventions auprès des particuliers et des élus dans le département :

Les adhérents, le conseil d'administration, l'équipe, les réussites fortes (OPAH, plaquettes de recommandations architecturales, séminaires PLU, site du CAUE ressources, la mise en relief), le CAUE mal connu, des choix à faire, les locaux, des critères, le financement, un projet.

Le CAUE serait encore mal connu du grand public...

Les dernières élections municipales ont entraîné le renouvellement de 240 maires sur les 693 communes. A cette occasion, une relance d'information générale sur les missions du CAUE, avec de nouvelles plaquettes, a été effectuée à l'ensemble des communes.

## *A propos des adhésions au CAUE :*

M. MALLÉ demande comment est calculée l'adhésion au CAUE ?

Le bulletin d'adhésion avec la tarification est distribué à l'assemblée,

L'adhésion est une reconnaissance portée au travail d'utilité public du CAUE.

Dans l'Oise, elle ne constitue pas auprès des communes, une obligation pour obtenir son assistance.



Il apparaît que la double adhésion depuis 2005 (par commune et par structure intercommunale) n'a pas été assimilée auprès de nombreux élus.

*M. LETELLIER* précise qu'il découvre que l'adhésion ne se fait plus par l'intermédiaire des Communautés de Communes.

*M. GALLOIS* demande s'il est nécessaire de faire connaître davantage le CAUE car il faut faire attention aux demandes qui suivraient, l'adhésion ne représente que 5% des recettes.

*Mme HOUSSIN* pense que toute commune faisant appel au CAUE doit obligatoirement être adhérente.

*A propos des demandes de communes :*

*M. CARLUY* trouve dommage que les maires ne demandent pas plus l'aide du CAUE. Il se propose en qualité de maire honoraire de mieux faire connaître, sous une forme à imaginer, son précieux apport auprès des maires.

*Mme HOUSSIN* pense qu'il faudrait faire une présentation du CAUE lors des réunions de l'Union des Maires de l'Oise.

*M. LETELLIER* pense que la communication la plus performante serait par l'intermédiaire des communautés de communes, il estime qu'il serait efficace et complémentaire de rencontrer les maires dans les assemblées des EPCI.

*M. SANGUINETTE* demande d'envoyer un courrier aux 240 nouveaux maires et indique que le conseil général peut offrir deux pages dans le 60.

*M. QUEMENER* répond que le courrier aux nouveaux maires a été envoyé en juillet.

*M. PROVOST* pense que beaucoup de mairies qui n'utilisent pas les services du CAUE, le font sciemment estimant ne pas avoir besoin de conseils.

*M. MALLÉ* indique que les formations PLU du CAUE s'adressent aux élus des communes, il faudrait aussi s'adresser aux agents territoriaux

*Mme HOUSSIN* précise que les techniciens possèdent déjà de la formation, et indique que les interlocuteurs privilégiés, les décideurs de l'aménagement du territoire sont aujourd'hui les élus et propose de se rapprocher de l'Union des maires de l'Oise.

*M. KOVAL* sans faire de la formation, il serait souhaitable de sensibiliser les agents techniques – mission d'urbanisme et droit d'urbanisme, la DDE ne travaillant que des zones d'enjeux le droit du territoire n'existe plus.

*A propos des plaquettes de recommandations architecturales :*

*M. CARLUYS* indique que la plaquette de recommandations architecturale est remise à chaque pétitionnaire.

*M. GUENOUN* aimerait que tout le département soit couvert par des plaquettes de recommandations architecturales

*M. MASURE* l'itinérance du CAUE dans le département pourrait répondre à cette formation.

*M. GALLOIS* évoque le thème de « l'itinérance » comme une « piqûre de rappel » à explorer au sein du bureau. Toutefois, il fait observer qu'il ne faudrait que la relance de communication soit disproportionnée par rapport aux capacités réelles d'intervention et de réponse d'une équipe certes motivée mais qui ne pourrait répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des demandes.

*A propos du futur siège du CAUE :*

*M. QUEMENER* signale que les communes pressenties dont Clermont et Creil n'ont pas manifesté d'intérêt particulier pour le projet et que les opérations projetées n'ont toujours pas fait l'objet d'échéancier pour leur réalisation.

Il indique avoir recherché de nouveaux sites dont celui de l'entrée du Conseil Général !

*M. MALLÉ* demande pourquoi le CAUE souhaite être propriétaire de ses locaux

*M. QUEMENER* le CAUE est une structure pérenne, qu'il a été souhaité de garantir une bonne maîtrise pour un projet qui peut avoir une valeur d'exemple dans le contexte des enjeux de développement durable.

*M. PROVOST* souhaite obtenir les raisons qui ont conduit à l'abandon du site de la gare de chantilly à l'issue de la dernière assemblée générale.

M. MASURE ce sont des choix symboliques, positivement aujourd'hui les choix sont restreints et tant mieux.

Nous sommes appelés vers d'autres choix, la zone de Beauvais-Tillé pour son accessibilité, c'est une zone en extension, grandissante et innovante.

Ce qui est important aujourd'hui, dans le débat, c'est qu'il faut avancé : Clermont pas de réponse satisfaisante, Liancourt trop difficile ainsi la ville préfecture est plus près des élus, il faut plutôt se rapprocher des administrations centrales.

M. QUEMENER indique avoir prospecté sur Beauvais :

- Site du quartier de Saint-Quentin, futur « éco-quartier » mais les délais de réalisations sont encore indéterminés et l'accessibilité s'avère difficile.

-Site de la ZAC de Haut Villé à l'entrée ouest, proche de l'accès de l'autoroute A 16, beaucoup plus lisible et accessible.

M. KOVAL I réitère sa proposition de localisation dans le bassin creillois, bassin central le plus dense du département.

M. GALLOIS rétorque que Creil pèse dans le passé sur l'équipe du CAUE

M. SANGUINETTE pense que l'idée du marais de Sacy le Grand est intéressante et bien situé géographiquement à proximité de l'espace Naturel Sensible où une maison de l'environnement sera édifiée.

M. MASURE il faut garder la piste de Beauvais ou Creil et arrêter cette hypothèse, mais surtout ne pas ouvrir toutes les portes.

M. GALLOIS le Préurbain est très intéressant car il évite une perte temps. Il insiste sur le calendrier de lancement du programme qui impose une décision de localisation arrêtée avant l'échéance de l'année en cours.

beaucoup plus lisible et accessible.

M. MASSOT demande de garder le choix de Creil

Mme HOUSSIN s'engage à contacter le maire de Creil

M. QUEMENER propose aux membres du C.A. de visiter prochainement des sites à valeur d'exemples pour matérialiser les enjeux d'un mélange d'activités et d'architecture.

Découvrir des références utiles sur l'implantation réussie de bâtiments publics et de bureaux au sein d'une zone d'activités à (Bâles- Suisse)

M. MASURE souhaite un nouveau conseil d'administration en décembre 2008.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a unique, somewhat abstract mark.